

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 5 : agir au plus près des habitants	A5
Développement et animation des territoires	265

La Commission Permanente,

- VU** le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et notamment ses articles 107 et 108,
- VU** le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis,
- VU** la décision d'exécution de la Commission européenne C(2015) 6093 du 28 août 2014 portant approbation du programme de développement rural de la Région des Pays de la Loire en vue d'un soutien du fonds européen agricole pour le développement rural,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L 132-7, L 132-11, L 153-16 et R 153-4,
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** la délibération du Conseil Régional en dates du 30 juin 2011 relative à l'approbation du règlement d'intervention du Fonds Régional d'Etudes Stratégiques, modifiée la délibération du Conseil Régional les 27 et 28 juin 2013,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 8 juillet 2013 approuvant le modèle de convention-type d'attribution des subventions relatives au Fonds régional d'Etudes Stratégiques,
- VU** la délibération du Conseil régional en date du 17 octobre 2014 relative à l'approbation des orientations stratégiques et financières du programme de

développement rural régional (PDRR) FEADER 2014-2020,

- VU** la délibération du Conseil régional en date des 5 et 6 février 2015 relative à l'approbation du Contrat de plan Etat Région 2015-2020 et notamment son volet territorial et modifié par voie d'avenant ;
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 23 et 24 juin 2016 relative à l'approbation du Pacte régional pour la ruralité,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 14, 15 et 16 décembre 2016, relative à l'approbation des grands principes de des Contrat Territoires-Région 2020 et Contrats de Développement Métropolitain,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 21 et 22 juin 2018 relative à l'approbation de la procédure d'urgence suite aux intempéries de mai et juin 2018,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 18 et 19 décembre 2019 du Conseil régional approuvant la nouvelle mesure du Pacte régional pour la ruralité « Accompagner les projets favorisant la mobilité en milieu rural »,
- VU** la délibération du Conseil régional en dates des 9 et 10 juillet 2020 du Conseil régional approuvant le règlement d'intervention du fonds « Pays de la Loire relance investissement intercommunal »,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2019 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 30 septembre 2013 relative à l'approbation du Nouveau contrat régional du Pays de Châteaubriant - Communauté de communes de Nozay, pour un montant d'aide régionale de 4 848 000 €, modifié par voie d'avenant,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 8 juillet 2016 approuvant les termes du règlement d'aide régionale du Fonds Régional de Développement des Communes,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 8 juillet 2016 approuvant les termes du règlement d'aide régionale pour l'accompagnement des territoires qui s'engagent en faveur de la construction ou de la rénovation de leurs écoles,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 8 juillet 2016 approuvant les termes du règlement d'aide régionale du Fonds Régional de Développement des Communes,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 8 juillet 2016 approuvant les termes du règlement d'aide régionale pour l'accompagnement des territoires qui s'engagent en faveur de la construction ou de la rénovation de leurs écoles,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 3 février 2017 approuvant le cadre d'intervention des Contrat Territoires-Région 2020 et Contrats de Développement Métropolitain,

- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 19 mai 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres, pour un montant d'aide régionale de 2 439 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 19 mai 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes de la région de Blain, pour un montant d'aide régionale de 1 018 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 7 juillet 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Anjou Loir Sarthe, pour un montant de dotation de 1 846 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 29 septembre 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté d'agglomération Pornic Cœur Pays de Retz, pour un montant de dotation de 3 153 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 29 septembre 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté d'agglomération CAP Atlantique, pour un montant de dotation de 4 755 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 29 septembre 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Loire Layon Aubance, pour un montant de dotation de 3 060 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 29 septembre 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté d'agglomération Mauges Communauté, pour un montant de dotation de 5 449 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 29 septembre 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes du Pays de Craon, pour un montant de dotation de 2 225 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 17 novembre 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes du Pays de Meslay Grez, pour un montant de dotation de 1 346 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 17 novembre 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 du Pays Vallée de la Sarthe, pour un montant de dotation de 906 000 € pour la Communauté de communes Loué-Brûlon-Noyen, 1 386 000 € pour la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe et 1 222 000 € pour la Communauté de communes Val de Sarthe,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 17 novembre 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes du Pays de Fontenay Vendée, pour un montant de dotation de 3 134 000 €,

- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 17 novembre 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes du Pays de Mortagne, pour un montant de dotation de 1 182 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 17 novembre 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes de l'île de Noirmoutier, pour un montant de dotation de 1 456 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 16 février 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Mayenne Communauté pour un montant de dotation de 2 992 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 16 février 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent - les Essarts, pour un montant de dotation de 1 298 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 20 avril 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes de l'Ernée pour un montant de dotation de 1 676 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 20 avril 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Vie et Boulogne, pour un montant de dotation de 2 288 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 25 mai 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Anjou Bleu Communauté, pour un montant de dotation de 3 066 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 13 juillet 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes de Grand Lieu pour un montant de dotation de 1 313 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 13 juillet 2018 relative à l'approbation du Contrat de Développement Métropolitain 2020 de la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole pour un montant de dotation de 9 100 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 13 juillet 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Maine Saosnois, pour un montant de dotation de 2 486 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 13 juillet 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Pays des Herbiers pour un montant de dotation de 1 343 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 13 juillet 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral pour un montant de dotation de 6 146 000 €,

- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 28 septembre 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté d'agglomération de la CARENE pour un montant de dotation de 6 032 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 28 septembre 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Pays de Pouzauges pour un montant de dotation de 1 191 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 23 novembre 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 du Pays de la Haute Sarthe pour un montant de dotation de 2 040 000 € pour la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles et de 1 603 000 € pour la Communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 8 février 2019 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de Laval Agglomération pour un montant de dotation de 5 575 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 8 février 2019 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Vendée Sèvre Autise pour un montant de dotation de 1 500 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 8 février 2019, modifiant le règlement d'intervention relatif au Fonds régional d'urgence – Disposition particulières d'intervention au titre des intempéries de mai et juin 2018 préalablement approuvé par la Commission permanente du 13 juillet 2018,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 5 avril 2019 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 du PETR Pays Vallée du Loir, pour un montant de dotation de 4 382 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 7 juin 2019 relative à l'approbation du Contrat de Développement Métropolitain 2020 de Le Mans Métropole, pour un montant de dotation de 3 900 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 30 avril 2020 approuvant les termes de l'Appel à manifestation d'Intérêt pour l'année 2020 : « Solutions innovantes pour la mobilité des territoires »,
- VU** la déclaration d'aide de minimis

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement

Après en avoir délibéré,

Dans le cadre de l'exécution des Contrats Territoires-Région (CTR) 2020 et Contrats de Développement Métropolitain (CDM) :

AUTORISE

la prolongation de la durée des CTR 2020 et CDM jusqu'au 30 septembre 2021 pour la liste des territoires tels que présentés dans le tableau en 1.1 - annexe 1

AUTORISE

la Présidente à signer l'avenant à l'ensemble de ces contrats conformément à l'avenant-type approuvé en commission permanente le 25 septembre 2020.

Loire-Atlantique

AUTORISE

la modification de la dépense éligible de l'opération « Création du parc d'activités la Belle Etoile » (arrêté n°2018_10161) dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres (Loire-Atlantique- 44) inscrite au Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres la dépense éligible étant abaissée à 3 900 000 € HT sans modification de la dotation régionale.

ATTRIBUE

un montant total de subvention de 98 099 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes de la Région de Blain (Loire-Atlantique - 44) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 1.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes de la Région de Blain (Loire-Atlantique - 44) comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 1.

AUTORISE

la modification de la date de rétroactivité au 2 septembre 2018 de l'opération « Modification des éclairages sur les salles de sport Jean HERVY et Noel GERARD » (arrêté n°2020_00914) attribuée par la Commission permanente du 14 février 2020 à la Commune de Blain sans modification de la dépense subventionnable et de la dotation régionale.

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 11 412 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté d'agglomération Pornic agglomération Pays de Retz (Loire-Atlantique - 44) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 2.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté d'agglomération Pornic agglomération Pays de Retz (Loire-Atlantique - 44) comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 2.

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 203 666 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté d'agglomération de CAP Atlantique (Loire-Atlantique - 44) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexe 3.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté d'agglomération de CAP Atlantique (Loire-Atlantique - 44) comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 3.

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 124 944 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes de Grandlieu (Loire-Atlantique - 44) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 4.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes de Grandlieu (Loire-Atlantique - 44) comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 4.

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 1 280 000 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté d'agglomération de la CARENE (Loire-Atlantique - 44) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 5.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté d'agglomération de la CARENE (Loire-Atlantique - 44) comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 5.

Maine-et-Loire

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 390 360 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Anjou Bleu Communauté (Maine-et-Loire - 49) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexe 6.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Anjou Bleu Communauté comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 6.

ATTRIBUE

un montant total de subvention de 69 031 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (Maine-et-Loire - 49) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 7.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 7.

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 1 082 601 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Loire Layon Aubance (Maine-et-Loire - 49) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexe 8.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Loire Layon Aubance comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 8.

APPROUVE

Les termes de la convention entre ALTER CITE et la Région des Pays de la Loire pour les travaux d'extension du parc d'activité les Fontenelles n°2, figurant en 1.1.3 - annexe 8bis.

AUTORISE

la Présidente à la signer.

APPROUVE

la dérogation à l'article 12 du Règlement budgétaire et financier adopté lors de la session du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020.

ATTRIBUE

un montant total de subvention de 442 028 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté d'Agglomération Mauges Communauté (Maine-et-Loire - 49) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 9.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté d'Agglomération Mauges Communauté comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 9.

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 1 199 999 € pour les actions du Contrat de Développement Métropolitain (CDM) d'Angers Loire Métropole (Maine-et-Loire - 49) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexe 10.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat de Développement Métropolitain (CDM) d'Angers Loire Métropole comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 10.

APPROUVE

la prise en compte de la dépense subventionnable de 999 220 € sur une base HT pour le projet de création d'un restaurant scolaire au Clos Lavau (n°2020_04427) porté par la Commune de Savennières.

Mayenne

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 238 000 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays de Craon (Mayenne - 53) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 11.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays de Craon comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 11.

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 371 000 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes de l'Ernée (Mayenne - 53) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 12.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-

Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes de l'Ernée comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 12.

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 1 244 000 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de Mayenne Communauté (Mayenne - 53) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 13.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de Mayenne Communauté comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 13.

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 120 000 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de Laval Agglomération (Mayenne - 53) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 14.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de Laval Agglomération comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 14.

APPROUVE

la modification de la dépense éligible de l'opération « La construction d'un atelier relais pour CEROP 53 » (arrêté 2020_08315), dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez (Mayenne - 53) inscrite au Contrat Territoires-Région 2020 du Pays de Meslay-Grez, la dépense éligible étant abaissée à 680 500 € HT, sans modification de la dotation régionale attribuée, portant ainsi le taux d'intervention régionale à 51,46 %.

Sarthe

ATTRIBUE

un montant total de subvention de 66 000 € pour l'action du Contrat de Développement Métropolitain (CDM) de Le Mans Métropole (Sarthe - 72) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 15.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat de Développement Métropolitain (CDM) de Le Mans Métropole comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 15.

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 457 289 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Maine Saosnois au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexe 16.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Maine Saosnois comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 16.

APPROUVE

les modifications des dépenses éligibles et des subventions régionales attribuées pour trois actions votées dans le cadre du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Maine Saosnois comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 16 bis.

APPROUVE

les modifications des montants des subventions régionales mobilisés pour le Nord Sarthe (Sarthe - 72) au titre du volet territorial du Contrat de plan Etat Région 2015-2020, comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 16 bis.

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 32 368 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 du Pays de la Haute Sarthe (Sarthe - 72) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexe 17.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 du Pays de la Haute Sarthe comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 17.

ATTRIBUE

un montant total de subvention de 786 005 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 du PETR Pays Vallée du Loir (Sarthe - 72) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 18.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 du PETR Pays Vallée du Loir comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 18.

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 25 000 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 du Pays Vallée de la Sarthe (Sarthe - 72) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 19.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 du Pays Vallée de la Sarthe comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 19.

APPROUVE

les listes des actions et crédits régionaux mobilisés pour le Nord Sarthe (Sarthe - 72) au titre du volet territorial du Contrat de plan Etat Région 2015-2020 telles que figurant en 1.1.3 - annexes 16 et 17.

APPROUVE

l'action et les crédits régionaux mobilisés pour le Sud Sarthe (Sarthe - 72) au titre du volet territorial du Contrat de plan Etat Région 2015-2020 tels que figurant en 1.1.3 - annexe 18.

Vendée

ATTRIBUE

un montant total de subvention de 66 471 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée (Vendée - 85) au bénéfice

du tiers figurant en 1.1.3 – annexe 20.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 – annexe 20.

ATTRIBUE

un montant total de subvention de 150 000 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays des Herbiers (Vendée - 85) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 – annexe 21.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays des Herbiers comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 – annexe 21.

ATTRIBUE

un montant total de subvention de 318 320 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays de Mortagne (Vendée - 85) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 – annexe 22.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays de Mortagne comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 – annexe 22.

ATTRIBUE

Dans le cadre de l'enveloppe déjà affectée, un montant total de subventions de 524 800 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes de l'Île de Noirmoutier (Vendée - 85) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 – annexe 23.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes de l'Île de Noirmoutier comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 – annexe 23.

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 36 400 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes de l'Île de Noirmoutier.

ATTRIBUE

un montant total de subvention de 36 400 € en autorisation d'engagement pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes de l'Île de Noirmoutier au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 – annexe 23.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes de l'Île de Noirmoutier comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 – annexe 23.

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 250 000 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges (Vendée - 85) au bénéfice

des tiers figurant en 1.1.3 – annexe 24.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 – annexe 24.

ATTRIBUE

un montant total de subvention de 442 110 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts (Vendée - 85) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 – annexe 25.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 – annexe 25.

APPROUVE

la modification du montant de la subvention régionale attribuée à la Communauté de communes Sud Vendée Littoral pour l'action « Réalisation d'un parking et création d'une voie pour l'aérodrome du Vendéopôle Vendée Atlantique » (arrêté n°2018_13079), inscrite au Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral, qui s'élève désormais à 31 037 €.

APPROUVE

la modification de la dépense subventionnable pour l'action « Réalisation d'un parking et création d'une voie pour l'aérodrome du Vendéopôle Vendée Atlantique » (arrêté n°2018_13079), inscrite au Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral, qui s'élève désormais à 38 797 € HT.

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 55 620 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Vendée Sèvre Autise (Vendée - 85) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 – annexe 26.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Vendée Sèvre Autise comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 – annexe 26.

ATTRIBUE

un montant total de subvention de 328 800 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes de Vie et Boulogne (Vendée - 85) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 – annexe 27.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes de Vie et Boulogne comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 – annexe 27.

Dans le cadre du dispositif transitoire :

APPROUVE

Le maintien de la subvention régionale et la prorogation jusqu'au 7 octobre 2021 de l'arrêté d'attribution n°2016_08213 relatif à l'opération « réhabilitation du Pont des Champs Neufs » inscrite au dispositif transitoire et portée par la Commune de Frossay (Loire-Atlantique - 44).

AUTORISE

La dérogation au cadre d'intervention des Nouveaux contrats régionaux approuvé lors de la session du Conseil Régional des 30 juin et 1er juillet 2011.

APPROUVE

La prorogation jusqu'au 7 octobre 2021, de l'opération « réhabilitation du Pont des Champs Neufs » (arrêté n°2016_08213) attribuée à la Commune de Frossay (Loire-Atlantique -44) par la Commission permanente du 30 avril 2016.

Dans le cadre du Fonds Régional d'Etudes Stratégiques :

ATTRIBUE

dans le cadre de l'enveloppe affectée en autorisation d'engagement, un montant total de subventions de 62 671 € pour les études et/ou stratégies présentées en 1.5 -annexe 1.

AUTORISE

la Présidente à signer les conventions correspondantes avec les bénéficiaires mentionnés en 1.5 - annexe 1 conformément au modèle de convention-type approuvé par délibération de la Commission permanente du 8 juillet 2013.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses.

APPROUVE

les termes de l'avenant modificatif à la convention n° 2017_10441 approuvée le 17 novembre 2017 avec la Communauté de communes Erdre et Gesvres (Département - 44) pour la réalisation d'un schéma intercommunal des équipements culturels en vue de l'aménagement culturel du territoire dont le coût total est ajusté à 36 037 € TTC et le montant d'aide régionale revue à 10 811,11 € au lieu de 12 000 €.

AUTORISE

la Présidente à signer le présent avenant figurant en 1.5 - annexe 2.

Dans le cadre du Pacte régional pour la ruralité et du Fonds Régional de Développement des Communes :

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 344 043 € pour les 12 dossiers, figurant en 2.1 - annexe 1, dans le cadre de l'enveloppe déjà affectée au titre du Fonds Régional de Développement des Communes.

AUTORISE

la prise en compte de rétroactivité exceptionnelle pour les projets des Communes, telle que mentionnée dans le tableau figurant en 2.1 - annexe 1.

ANNULE

la subvention d'un montant de 13 157 € accordée à la Commune de Loire-Authion (Maine-et-Loire - 49) par délibération de la Commission permanente du 23 novembre 2018 (arrêté

2018_14088) pour la réhabilitation d'un préau en salle d'expositions sur la Commune déléguée de Corné.

Dans le cadre de l'accompagnement des territoires qui s'engagent en faveur de la construction ou de la rénovation de leurs écoles :

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 144 504 € pour soutenir 3 projets d'investissements scolaires portés par les Communes figurant en 2.2 - annexe 1, dans le cadre de l'enveloppe déjà affectée pour l'accompagnement des territoires qui s'engagent en faveur de la construction ou la rénovation de leurs écoles.

AUTORISE

la prise en compte de rétroactivité exceptionnelle pour les projets des Communes, telle que mentionnée dans le tableau figurant en 2.2 - annexe 1.

ANNULE

la subvention d'un montant de 64 250 € accordée à la Commune de Bierné-les-Villages (Mayenne - 53) par délibération de la Commission permanente du 30 avril 2020 (arrêté 2020_06196) pour la construction d'une cuisine pour la restauration collective.

Dans le cadre du Réseau Rural Régional :

AFFECTE

une autorisation d'engagement complémentaire de 15 000 € au titre de l'animation et du pilotage du Réseau Rural Régional (opération n° 20D00260).

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt "Solutions innovantes pour la mobilité dans les territoires" :

ATTRIBUE

Un montant total de subvention de 50 000 € à la Communauté d'Agglomération Pornic agglo Pays de Retz, pour un montant subventionnable de 123 625 € HT, dans le cadre de l'enveloppe déjà affectée en autorisation d'engagement, pour la réalisation de son projet « Développement des modes actifs ».

ATTRIBUE

un montant total de subvention de 50 000 € à la Communauté de communes Châteaubriand-Derval, pour un montant subventionnable de 235 910 € TTC, dans le cadre de l'enveloppe déjà affectée en autorisation d'engagement, pour assurer le fonctionnement du guichet dans le cadre de la création de la Maison de la Mobilité sur le Pôle d'échange multimodal de la gare de Châteaubriant.

ATTRIBUE

un montant total de subvention de 3 500 € à la Communauté de communes Châteaubriand-Derval, pour un montant subventionnable de 7 000 € HT, dans le cadre de l'enveloppe déjà affectée en autorisation de programme, pour l'acquisition d'équipements informatiques.

ATTRIBUE

un montant total de subvention de 26 100 € au Pôle d'Equilibre Territorial Rural Pays de la Vallée du Loir, pour un montant subventionnable de 52 200 € TTC, dans le cadre de l'enveloppe déjà

affectée en autorisation d'engagement, pour l'animation et le déploiement du programme Acteurs et Collectivités engagés pour l'éco-mobilité (AcoTE).

ATTRIBUE

un montant total de subvention de 23 560 € à la Mission locale Sarthe Nord, pour un montant subventionnable de 47 121 € TTC, dans le cadre de l'enveloppe déjà affectée en autorisation de programme, pour l'acquisition et l'aménagement d'un véhicule itinérant à la rencontre des jeunes âgés de 16 à 25 ans.

APPROUVE

les termes de la convention entre la Mission locale Sarthe Nord et la Région Pays de la Loire, figurant en 2.5 - annexe 1.

AUTORISE

la Président à signer la convention entre la Mission locale Sarthe Nord et la Région des Pays de la Loire.

ATTRIBUE

un montant total de subvention forfaitaire de 8 000 € à l'Association Nantaise Eco conception Fluvio maritime, dans le cadre de l'enveloppe déjà affectée en autorisation d'engagement, pour la réalisation d'un démonstrateur pour réhabiliter le cabotage à voiles (étude).

APPROUVE

la dérogation à l'article 11 du Règlement budgétaire et financier adopté lors de la session du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020.

Plan de Relance :

Dans le cadre de l'exécution de Pays de la Loire Relance Investissement Intercommunal (PLRII) :

Mayenne

ATTRIBUE

un montant de subvention de 430 000 € au titre du fonds Pays de la Loire Relance Investissement Intercommunal sur le territoire de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais (Mayenne - 53) au bénéfice du tiers figurant en 3.1 - annexe 1.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Pays de la Loire Relance Investissement Intercommunal de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais comme indiqué dans le tableau figurant en 3.1 - annexe 1.

APPROUVE

la dérogation à l'article 12 du Règlement budgétaire et financier adopté lors de la session du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020.

Dans le cadre de l'exécution de Pays de la Loire Relance Investissement Communal (PLRIC) :

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 849 737 € pour les 16 dossiers figurant en 3.2 - annexe 1, dans le cadre de l'enveloppe déjà affectée au titre du fonds « Pays de la Loire relance investissement communal ».

AUTORISE

la prise en compte de rétroactivité exceptionnelle pour les projets des Communes, telle que

mentionnée dans le tableau figurant en 3.2 - annexe 1.

Dans le cadre des Tiers Lieux :

APPROUVE

le règlement d'intervention de soutien au tiers-lieux tel que figurant en 3.3 - annexe 1.

AFFECTE

1 000 000 € en autorisations de programme pour le déploiement de ce dispositif

Dans le cadre de la Revitalisation des Centres Bourgs :

DECIDE

de l'évolution de la mesure 29 du Pacte régional pour la ruralité vers le « Fonds régional de reconquête des centres villes des villes moyennes et des centres bourgs ».

APPROUVE

le règlement d'intervention Fonds Régional « Pays de la Loire Reconquête des centres bourgs et des centres de villes moyennes tel que figurant en 3.4 - annexe 1.

APPROUVE

la liste des communes éligibles comme indiqué en 3.4 - annexe 2.

AFFECTE

3 000 000 € en autorisations de programme pour le déploiement du dispositif

Divers :

Dans le cadre du Contrat de Projets État-Région - Volet Territorial :

APPROUVE

les listes actualisées des actions et des crédits régionaux mobilisés pour le Nord Sarthe (Sarthe - 72), le Perche Sarthois (Sarthe - 72) et le Sud Sarthe (Sarthe - 72) au titre du volet territorial du Contrat de plan Etat Région 2015-2020 telles que figurant en 5.2 - annexes 1 à 3.

ATTRIBUE

un montant de 196 920,00 € de subvention au titre de l'enveloppe déjà affectée en autorisation de programme (2015_10176) au Parc Naturel Régional du Marais Poitevin pour le financement des travaux de mise en navigabilité de la Sèvre Nantaise (pour leur partie située en Vendée - 85) au Parc Naturel Régional du Marais Poitevin au titre du contrat de plan Etat-Région 2015-2020, de sa convention d'application pour le Territoire Sud Vendée et de la convention cadre 2016-2020 de développement du tourisme fluvestre sur la Sèvre navigable, pour un montant subventionnable de 834 746,00 € HT figurant en 5.2 - annexe 4.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses à la date du 26 octobre 2016.

ATTRIBUE

un montant de 85 080 € de subvention au titre de l'enveloppe déjà affectée en autorisation de programme (2015_10176) au Parc Naturel Régional du Marais Poitevin pour le financement de la construction de deux bateaux spécifiques à propulsion électrique au Parc Naturel Régional du Marais Poitevin au titre du contrat de plan Etat-Région 2015-2020, de sa convention d'application pour le Territoire Sud Vendée et de la convention cadre 2016-2020 de

développement du tourisme fluvial sur la Sèvre navigable, pour un montant subventionnable de 681 467 € TTC figurant en 5.2 - annexe 4.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses à la date du 1er octobre 2020.

Dans le cadre du Fonds d'urgence

Vendée

APPROUVE

la demande de prorogation de la Commune de La Châtaigneraie, jusqu'au 13 juillet 2021 de l'arrêté d'attribution n° 2018_15975 afin de permettre l'achèvement des travaux de voirie et bureau du CCAS en sous-sol de la Mairie dans le cadre du fonds régional d'urgence au titre des intempéries de mai et juin 2018 et de transmettre les pièces justificatives.

Dans le cadre du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) :

AFFECTE

200 000 € d'autorisations d'engagement afin de faire face aux dépenses de concertation et de communication en particulier liées à l'enquête publique

Dans le cadre de Litoralis

ATTRIBUE

Une subvention de 2 000 000 € au Département de la Vendée pour un coût total de 2 400 000 € HT pour la réalisation de la passerelle sur le Lay.

AFFECTE

2 000 000 € en autorisation de programme pour la réalisation de la passerelle sur le Lay.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Écologiste et Citoyen, Groupe Alliance des Pays de la Loire - Traditions et Libertés

Groupe LREM absent lors du vote.

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 17/11/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs